

Rappel du Trésorier

Nous rappelons à nos **Membres Associés** que la **cotisation annuelle** et le réabonnement au bulletin "**L'Echo de Notre-Dame de Lorette**" de 2019 doivent être réglés au cours du 1^{er} trimestre de l'année.

Très Important : *Ceci ne concerne pas les Gardes d'Honneur qui doivent régler leur cotisation et leur réabonnement au Trésorier de leur Groupe.*

Association du Monument de Notre-Dame de Lorette Membres Associés

Montant de la cotisation 2019

Y compris l'abonnement à l'Echo **15,00 €**

Auquel j'ajoute un don de €

Le don n'ouvre droit à déduction que dans la mesure où les conditions Générales prévues à l'article 238 bis - 1 du code général des impôts sont, c'est à dire, s'il est effectué au profit d'œuvres ou organismes d'intérêt général de caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, familial ou culturel ».

Soit au total : €

Que je verse à l'Association du Monument de Notre-Dame de Lorette, au moyen d'un Chèque bancaire ou postal au nom de :

Association du Monument de Notre-Dame de Lorette.

Nom Prénom

Adresse

Code Postal Ville

E-mail

Tél. N° Adhérent

A retourner à :

Association du Monument de Notre-Dame de Lorette
Secrétariat

1 HAMEAU de LORETTE - 62153 ABLAIN-SAINT-NAZAIRE